

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021
Interventions d'Odile Maurin

18.3 Dessine-moi Toulouse : approbation du protocole de travail avec le lauréat de l'appel à projets sur le site OMS pour le déroulement de la phase de mise au point-DEL-21-0707

Monsieur le président, chers collègues,

Concernant le protocole de travail pour le site OMS, le paragraphe "pollution chimique et pyrotechnique" a attiré notre attention. Sont évoqués une éventuelle pollution chimique résiduelle des sols, ainsi qu'une pollution pyrotechnique résiduelle, et le rappel que c'est la Direction Général de l'Armement qui était le propriétaire antérieur du site.

C'est pourquoi nous nous inquiétons de voir que c'est le groupement qui doit réaliser à ses frais les sondages et analyses préalables. Quelles assurances les futurs usagers du site ont-ils que les analyses ne se feront pas au rabais, que la dépollution sera réellement et complètement effective et que tout danger pyrotechnique sera écarté. Est-ce que cela a un rapport avec le départ de deux sociétés qui devaient être des acteurs majeurs du groupement ?

Nous ne voudrions pas que ce projet débouche sur des risques supplémentaires pour les Toulousains ou un éventuel contentieux comme celui que la ville a dû affronter avec le GIAT concernant la dépollution du terrain de la Cartoucherie. Dépollution qui ne permet toujours pas aujourd'hui de planter des légumes dans le sol de cet écoquartier !

Nous ne voudrions pas que l'appât du gain conduise à céder des terrains dont le sous-sol pourrait un jour mettre en danger la vie ou la santé de nos enfants et petits-enfants. Quelles garanties avons-nous que la collectivité et plus largement, que la puissance publique veillera à la sécurité de tous dans une période où les accidents industriels se multiplient à l'instar de Lubrizol, faute de contrôles en nombre et en qualité suffisante ? Rien dans les documents présentés aux élus ne répond à ces questions essentielles.

A noter que le paragraphe sur la résiliation anticipée du protocole n'est absolument pas rassurant puisque le seul motif avancé pour cette résiliation est, je cite : "l'hypothèse où les contraintes du site remettraient en cause la viabilité économique du projet". Ni la santé ni la sécurité des populations n'est évoquée.